



PROJET PEDAGOGIQUE

MERCREDIS - ETE - PETITES VACS 2023-2024

Accueil De Loisirs « maison de l'enfant » 145 avenue de l'Isle de Riez 85270 ST HILAIRE DE RIEZ 02 28 17 79 89 maisondelenfant@payssaintgilles.fr







INTENTIONS EDUCATIVES

Le projet pédagogique représente la base des actions menées en structure d'Accueil de Loisirs. Il répertorie les objectifs, et les moyens mis en œuvre pour les atteindre, bien sûr, les objectifs tiennent toujours compte du bien-être physique et émotionnel des enfants.

Notre projet pédagogique a été construit en lien avec le projet éducatif de conseil communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dont les principaux objectifs sont:

- L'intérêt de l'enfant, du jeune et du parent, rassemble.
- L'ouverture à tous.
- L'accessibilité.
- L'attractivité et la vitalité du territoire.
- Des services en lien et de qualité.
- La co-construction, pilier de la cohérence et de l'innovation sociale de la politique éducative.

Le projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs « la Maison de l'enfant » de St Hilaire de Riez, a été élaboré en plusieurs réunions avec l'équipe de direction et l'équipe d'animation à l'année.

L'équipe de « la Maison de l'Enfant » est constituée d'une équipe de direction nouvellement arrivée (courant 2022) et d'une équipe d'animation en place depuis plus de 15 ans. Ainsi, nous nous sommes données 6 mois d'observation afin de faire ressortir différents constats, d'où découlent les objectifs que nous souhaitions mettre en œuvre.







Notre première réunion a été consacrée à une relecture des objectifs éducatifs choisis par nos élus. Puis, lors d'une deuxième réunion, l'équipe de direction et d'animation a fait des constats (par exemple, le manque de valorisation de notre patrimoine local) sur l'accueil des enfants dans la structure. A partir de ceux-ci, et en prenant en compte les objectifs éducatifs énumérés, l'équipe a proposé et formulé des objectifs pédagogiques. Parmi ceux proposés, l'équipe en a choisi 5 à mettre en place pour cette année. Lors d'une dernière réunion, l'équipe éducative a réfléchi aux moyens pour chaque objectif pédagogique.

Nous avons fait le choix de définir des objectifs que nous pourrons développer sur plusieurs années, car nos constats ont fait ressortir des manques très généraux, que nous souhaitons remettre en valeur dans notre Accueil de Loisirs.

Avec cette nouvelle équipe, nous avons eu envie de mettre en commun les valeurs qui nous tiennent à cœur pour assurer une sécurité affective et émotionnelle des enfants tout en leur inculquant l'importance du vivre ensemble que nous souhaitons mettre en évidence dans notre Accueil de Loisirs.

A chaque période (mercredis et vacances scolaires), nous nous référons à ce projet pédagogique afin que les actions menées correspondent aux moyens énumérés pour chaque objectif pédagogique.

Une évaluation des moyens est prévue en cours d'année avec l'équipe éducative afin de faire un point sur l'état d'avancement de nos actions, et de les réajuster si nécessaire.







LE PROJET DE MISE EN ŒUVRE



1- L'ACCUEIL DES ENFANTS	2
1.1 Modalités d'accueil des enfants	2
1.2 Accueil des enfants porteurs de handicap	3
2- LES BATIMENTS	4
2.1 Description générale	4
2.2 Les salles	5
3- L' EQUIPE D'ANIMATION	
3.1 Equipe permanente	8
3.2 Equipe en renfort	
3.3 Equipe saisonnière	10
3.4 Temps d'échanges avec l'équipe	10
3.5 Missions de l'équipe	11
3.6 L'encadrement des stagiaires	12
4- L'HYGIENE	13
5-LA SECURITE	14
6- LES PARTENAIRES	16
7-LES ACTIVITES	17
7.1 Le programme d'animation	17
7.2 Les sorties/interventions	18
7.3 Les séjours accessoires	18
8- UNE JOURNEE TYPE	19

1- L'ACCUEIL DES ENFANTS

1.1 Modalités d'accueil des enfants

L'Accueil de Loisirs « la Maison de l'Enfant » est sous la compétence du Centre Intercommunal des Actions Sociales (CIAS) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Il est ouvert toute l'année (sauf les jours fériés) en temps extrascolaire (mercredis et vacances scolaires).

Nous accueillons les enfants scolarisés et jusqu'au 12 ans révolu, domiciliés ou non sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

L'accueil d'un enfant est possible sous conditions :

- La famille doit avoir transmis un dossier d'inscription complet et signé
- La famille ne doit pas être en situation d'impayée

Si ces conditions sont remplies, tout enfant peut être accueilli, mais bien évidemment, à partir du moment où le nombre de professionnels est suffisant pour assurer l'encadrement des enfants (au regard de la législation et du cadre réglementaire en vigueur), et que la capacité d'accueil de la structure est respectée.

De plus, pour les sorties, c'est aussi, la capacité du moyen de transport qui détermine le nombre maximum d'enfants pouvant être accueillis.

Avant la venue d'un enfant sur notre structure, la famille doit remplir un dossier d'inscription de l'année scolaire en cours, et notamment une fiche d'inscription (avec informations sanitaires) et la copie des vaccinations de l'enfant.

Une fois le dossier transmis, nous remettons à chaque nouvelle famille plusieurs documents :

- le règlement intérieur
- le projet pédagogique
- le tuto d'utilisation de notre plateforme internet « Portail famille » destinée à gérer l'accueil des enfants sur la structure : réservations/annulations de demi-journées/journées, consultation et paiement en ligne des factures
- le programme d'animation de la période en cours

Le programme des activités est envoyé par mail à l'ensemble des familles, trois semaines au minimum, avant le début de la période concernée (mercredis/vacances scolaires), et disponible sur le site de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint Gilles; les réservations sur le Portail Famille sont ouvertes dans les mêmes délais.

Avant l'accueil de l'enfant, nous proposons à la famille, une visite de la structure afin de familiariser l'enfant et les parents à nos locaux, et en profitons pour expliquer de « vive voix » le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs. Ce moment est propice à l'échange et donc aux éventuelles questions.

<u>L'accueil est proposé:</u>

- En journée de 9h à 17h00
- En demi-journée sans repas 9h à 11h45 / 13h45 à 17h
- En demi- journée avec repas 9h à 13h45 /11h45 à 17h
- Accueil péricentre le matin à partir de 7h30
- Accueil péricentre le soir jusqu'à 18h30

Selon le projet d'animation, l'équipe se réserve le droit de demander aux familles une réservation à la journée (pour des raisons d'organisation).

1.2 Accueil des enfants porteurs de handicap

L'accueil des enfants en situation de handicap peut se faire dans des conditions définies en amont de la venue de l'enfant, et en concertation avec ses parents. Ainsi, un entretien préalable est programmé avec la famille afin d'élaborer conjointement un projet d'accueil adapté au handicap de l'enfant et en prenant en compte le fonctionnement et l'aménagement de notre structure d'Accueil de Loisirs.

Par exemple, pour un handicap nécessitant la présence d'un AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap), nous remplissons avec la famille un dossier d'aide, en lien avec la CAF.

2- LES BATIMENTS

2.1 <u>Description générale</u>

La structure d'Accueil de Loisirs « Maison de l'Enfant » se situe au 145, Avenue de l'Isle de Riez à SAINT HILAIRE DE RIEZ (85270)

L'Accueil de Loisirs « la Maison de l'Enfant » a été construit en 1987 et la municipalité en a repris la gestion en 1996. Le 1er septembre 2015, la compétence enfance a été transférée à la Communauté de Communes (CDC) du Pays de St Gilles par délibération du conseil municipal du 29-05-2015. La CDC est ainsi devenue gestionnaire du bâtiment.

En 2006 une salle de sieste a été créée pour faire face à l'augmentation des effectifs des 3-6 ans.

La capacité d'accueil fixée par la Direction départementale de la Cohésion sociale (aujourd'hui SDJES) est donc aujourd'hui de 85 enfants dont 40 enfants âgés de moins de 6 ans, et 45 enfants âgés de plus de 6 ans.

Nous sommes situés dans une zone active sur la commune de St Hilaire de Riez, dans le quartier du Terre Fort, entre le quartier de Sion et le centre-ville de Saint Hilaire de Riez.

Dans ce contexte, la commune a créé une zone Petite enfance, Enfance et Jeunesse. En effet les 3 bâtiments : Relais petite enfance (2008), Accueil de loisirs et Espace jeunes (2011) se situent dans une zone proche les uns des autres, permettant entreautre, de créer facilement des échanges sous formes notamment de « passerelles ».

Nous sommes également situés à côté du « Parc des Droits de l'Enfant », espace de jeux comportant différentes structures et un grand espace en pelouse. En 2023, un nouveau parc, le « Parc du Terre Fort » a été inauguré, c'est également un parc de jeux avec des espaces ombragés et sécurisés par des grillages tout autour. Ces 2 parcs sont une opportunité pour nous, car cela nous permet de sortir très régulièrement de notre structure d'Accueil de Loisirs sans frais de transport.

Nous sommes également proche de la plage (moins d'1 km) et de la forêt de Sion (1.5 km) où nous nous rendons régulièrement à pied au Printemps, Eté et à l'Automne.

L'accès au supermarché situé juste en face, nous facilite les achats nécessaires à notre fonctionnement : atelier cuisine, matériel pédagogique divers...

2.2 Les salles

Notre Accueil de Loisirs se compose de différents bâtiments :

- Atelier « bleu » dédié au groupe des CE2-CM2, les Pokémon (7-12 ans)
- Atelier « rouge » dédié au groupe des GS-CP, les Minions (5-6 ans)
- Atelier « vert » dédié au groupe des PS-MS, les Pat Patrouille (2 ans et demi 4 ans),
- Salle de sieste
- Salle « jaune », une grande salle dédiée à l'accueil péri centre et partagée entre les différents ateliers ; en effet selon les activités proposées (atelier cuisine, parcours de motricité...) et en fonction du nombre d'enfants accueillis dans les différents ateliers, chaque groupe peut utiliser cette salle
- « Véranda » qui est dédiée au groupe des plus grands (7-12 ans) en tant que salle de jeux (billard, baby-foot...)
- Bâtiment administratif comportant : une salle pour les réunions d'équipe et qui sert aussi de salle de pause pour l'équipe d'animation, les bureaux de la direction et un lieu de stockage pour les produits d'entretien auquel les enfants n'ont pas accès
- Espace cuisine
- Buanderie nous permettant de stocker des produits d'entretien (pas accès aux enfants) et dans laquelle se trouve une machine à laver et un sèche-linge
- Réserve comme lieu de stockage du matériel pédagogique
- Espaces extérieurs

Les ateliers

Chaque atelier est équipé de 2 salles, de toilettes et lavabos ainsi que d'un hall d'accueil où les enfants disposent de porte-manteaux pour poser leurs affaires.

Afin de répondre aux besoins et envies des enfants, l'équipe a fait le choix de dédier une salle aux activités manuelles, équipée de tables et chaises, et une deuxième salle « réservée » aux temps libres avec une installation de différents coins : dinette, construction, livres...

Les sanitaires

Chaque atelier est équipé de toilettes adaptées à l'âge des enfants accueillis.

Dans la grande salle péricentre nous pouvons retrouver :

- des toilettes pour les plus grands (garçons et filles séparés),
- des toilettes pour les plus jeunes où nous souhaiterions installer des séparations entre chaque pour respecter l'intimité des petits
- des toilettes dédiés aux animateurs
- une douche en cas de besoin

Les toilettes pour les personnes à mobilité réduite se situent dans le bâtiment de la direction.

La salle de sieste

Dans la salle de sieste, les lits sont au nom de chaque enfant. Les parents fournissent les affaires de sieste : oreiller et duvet. A la fin de chaque période, nous proposons aux familles de les récupérer afin de les laver.

En raison de l'augmentation des effectifs des 3-5 ans, une demande d'investissement pour 40 petits lits a été demandée et acceptée avant l'été 2023.

La restauration

Nous ne disposons pas sur place d'un lieu de restauration, ainsi, chaque midi, nous prenons une navette-car pour nous rendre au restaurant scolaire Victor Hugo. Du personnel de la marie s'occupe alors de la confection du repas, du service, de la desserte des plats, et de la plonge.

Chaque groupe d'âge a un coin spécifique pour manger. Les animatrices mangent avec les enfants à table, pour davantage de convivialité et aussi pour aider à servir, et à proportionner les quantités notamment pour les plus jeunes

Espaces extérieurs

Nous avons « un grand jardin clôturé » avec 2 structures de jeux (une adaptée aux moins de 6 ans, et une pour les plus de 6 ans) où les enfants peuvent jouer librement sous la surveillance des animateurs. Un bac à sable est également situé dans ce jardin à l'ombre d'un arbre.

Les 3 ateliers ont accès directement sur le jardin ce qui est très agréable pour les enfants et les animateurs. L'atelier vert (groupe des PS/MS) a une cour grillagée avec un bac à sable qui leur est spécialement dédiée afin d'assurer aux enfants davantage de sécurité et de faciliter leur surveillance.

Nous collaborons très facilement avec la mairie de St Hilaire de Riez, et sur demande nous pouvons utiliser des locaux municipaux dans le cadre de nos activités :

- la salle de la Baritaudière pour de grands évènements et notamment notre boum solidaire pendant les vacances d'octobre
- la salle du DOJO, pour des activités sportives d'intérieur

- ...

Entretien du bâtiment :

- L'entretien des bâtiments est réalisé par un agent d'entretien mis à disposition par la société NIL.
- A chaque fin de journée, un animateur par groupe assure le rangement de son atelier, le balayage et doit mettre en hauteur un maximum de meubles afin de faciliter le ménage par l'agent de la société d'entretien.
- La directrice de l'Accueil de Loisirs valide les différents besoins en fonction de l'évolution de l'accueil : utilisation de salles supplémentaires et/ou de bâtiments supplémentaires en cas d'augmentation d'effectifs...
- La responsable du service technique de la Communauté d'Agglomération assure le suivi des besoins de chaque bâtiment, en fonction des demandes effectuées.

Eté 2023

En raison d'une forte augmentation d'enfants accueillis à la « Maison de l'Enfant, nous avons pris la décision d'accueillir le groupe des plus jeunes, les « Pat Patrouille » (PS/MS), sur un deuxième site.

Le site choisi a été le restaurant scolaire Victor Hugo, situé à moins de 2 kms de la « Maison de l'Enfant ». Ce choix a été fait car les enfants vont y manger tous les midis, ce qui évite un déplacement pour les petits et des frais de navettes supplémentaires ; aussi, les enfants avaient déjà leurs repères dans ce lieu, ce qui pouvait être plus rassurant pour eux.

Nous avons créé 2 sous-groupes : les 2-3 ans et les 4-5 ans.

Une organisation a dû être mise en place en urgence afin d'accueillir un maximum d'enfants, avec 2 grandes salles dédiées chacune à une tranche d'âge et un espace pour le temps calme des 4-5 ans

La salle de sieste de l'école Henry Simon, située à côté du restaurant scolaire, a été mise à disposition pour le temps de sieste. L'accès à cette salle est complètement sécurisé, en effet, un chemin (sans aucun accès sur la route), mène des salles d'activités à la porte de l'école, puis à la salle de sieste

L'école Henry Simon nous a donné accès également à leur cour maternelle.

Cette organisation sera renouvelée sur l'été 2024, et le projet d'un agrandissement de notre structure actuelle est en réflexion afin de pouvoir répondre à l'augmentation importante de nos fréquentations d'enfants.

3- L'EQUIPE D'ANIMATION

3.1 Equipe permanente

Les animatrices permanentes travaillent sur à l'Accueil de Loisirs depuis plus de 15 ans.

Quand la nouvelle équipe de direction est arrivée (courant 2022), elle a pu se reposer sur cette équipe qui avait la connaissance des enfants, des familles et du fonctionnement déjà mis en place. Afin d'améliorer l'accueil des enfants, la directrice a proposé à l'équipe d'animation des nouveautés de fonctionnement qui les a validées, et qui a été appréciées par la suite par les familles.

L'équipe de la « Maison de l'Enfant » est composée de 5 animatrices titulaires, mises à disposition par la mairie de St Hilaire de Riez, car ce sont des animatrices qui interviennent toute l'année sur les temps périscolaires et méridiens sur les différentes écoles de St Hilaire de Riez. Ceci est un apport considérable car les animatrices connaissent les enfants des différentes écoles et, parents et enfants les retrouvent sur l'Accueil de Loisirs, ce qui est rassurant pour les familles.

Les 5 animatrices mises à disposition à l'accueil de loisirs, sont chacune adjoint territorial d'animation, diplômées BAFA et PSC1.

L'équipe est également composée d'une directrice adjointe et d'une directrice :

Kalinka MERIAU, directrice adjointe, adjoint d'animation principal 2ème classe, diplômée BAFA, BAFD et BPJEPS, employée par le Centre Intercommunal des Actions Sociales (CIAS) du pays de St GILLES CROIX DE VIE.

Sandrine RECULEAU, directrice, adjoint territorial d'animation principal 2ème classe, diplômée BAFA, BAFD et DEJEPS, employée par le Centre Intercommunal des Actions Sociales (CIAS) du pays de St GILLES CROIX DE VIE.

L'équipe de direction reparti son temps de présence de manière à ce qu'il y ait toujours une personne de direction présente et disponible sur les accueils péricentre (7h30 à 9h et 17h à 18h30) pendant les mercredis et les vacances scolaires.

La directrice est présente sur la structure d'Accueil de Loisirs en journée. En cas d'absence de la directrice, la directrice adjointe assure les missions de direction. En cas d'absence pour réunion et formation de l'équipe de direction, la directrice et/ou la directrice adjointe reste facilement joignable par téléphone. L'équipe d'animation en est avertie, et une personne est désignée responsable de la structure en leur absence.

L'été, la directrice assure la gestion des 2 structures grâce au relais mis en place entre celle-ci et la directrice adjointe.

La directrice adjointe est la référente de la deuxième structure ; elle s'assure sur place, du bon fonctionnement et de l'organisation de la structure d'accueil des 2-5 ans. Afin d'en discuter, des temps d'échange sont institués entre la directrice et la directrice adjointe, tous les lundis.

Cette année à partir de septembre nous accueillons une animatrice, Edith RONDEAU, présente toute l'année dernière, et qui est depuis octobre 2023 en formation BPJEPS pendant un an.

3.2 Equipe en renfort

Chaque mercredi et durant les vacances scolaires, aux vues de l'augmentation des effectifs nous avons sollicité le renfort d'une animatrice communale supplémentaire (mise à disposition par la mairie):

- Noëlle NAULET, animatrice périscolaire pour la mairie de St Hilaire de Riez- adjoint territorial technique, diplômée BAFA

A chaque période d'ouverture (mercredis et vacances scolaires), la directrice assure le recrutement d'animateurs BAFA ou stagiaires BAFA, afin d'assurer l'encadrement nécessaire à la règlementation en vigueur et/ou le remplacement des animatrices en congés.

Nous avons également 2 animatrices du périscolaire de la mairie de St Hilaire de Riez mises à disposition qui accueillent uniquement sur les temps péricentre.

3.3 Equipe saisonnière

L'été, notre équipe est composée d'une vingtaine de personnes dont une dizaine d'animateurs vacataires, embauchées sur différentes périodes entre le 10 juillet et le 1er septembre 2023. La plupart des animateurs reviennent d'un été à l'autre, ce qui est un atout considérable, puisque connaissant déjà le fonctionnement de la structure et la plupart des familles

De même que pour les petites vacances scolaires, l'été, nous avons également 2 animatrices du périscolaire de la mairie de St Hilaire de Riez mises à disposition qui accueillent uniquement sur les temps péricentre.

3.4 Temps d'échanges avec l'équipe

Chaque semaine, un temps de réunion (mardi) est fixé entre les animatrices, la directrice adjointe et la directrice afin de faire le point sur le mercredi passé et celui à venir. Ce temps permet également d'échanger des informations et de discuter sur des problématiques rencontrées ou des futurs projets.

Ce temps de réunion est aussi un temps destiné à la préparation des activités des mercredis et/ou des vacances scolaires. De plus, 2 jeudis précédents les vacances scolaires sont prévus, pour continuer de préparer les activités et s'organiser au mieux collectivement, pour accueillir les enfants pendant la période de vacances scolaires

Pour préparer la période d'été, des temps de réunions sont planifiés pour discuter du fonctionnement et du programme d'activités, avec l'équipe titulaire dans un premier temps :

- Choix des séjours accessoires (en janvier)
- Choix des objectifs pédagogiques pour l'écriture du Projet Pédagogique de l'été
- Choix des thèmes et des sorties

Puis dans un deuxième temps avec l'équipe saisonnière, une fois recrutée :

- Travail en équipe pour la création du planning d'activités
- Liste du matériel à commander
- Présentation de la chartre des animateurs et validation d'une organisation et d'un fonctionnement propre à chaque groupe d'enfants (de chaque atelier)

Une fois par semaine durant l'été, une réunion d'équipe est planifiée. En effet, il nous parait important pour le bon fonctionnement de notre structure et le bien-être au travail de mettre à l'ordre de jour de ces réunions, les points suivants :

- Organisation pour les sorties de la semaine
- Bilan de la semaine sous la forme de ressentis des animateurs (dans chaque atelier) s'agissant de : la dynamique du groupe d'enfants, l'évaluation des activités et des sorties...
- Rappeler certains points si besoin
- Souligner les points positifs/forts constatés

A l'issue de l'été (fin juillet et/ou fin Août), une réunion ou 2, seront proposées pour effectuer un bilan de fin de saison avec l'ensemble de l'équipe d'animation (titulaires et saisonniers)

Un temps d'évaluation personnel (ou entretien professionnel) a lieu une fois par an (courant novembre/décembre) avec les membres de l'équipe permanente. L'objectif est de : discuter du bien-être au travail, déterminer des objectifs à atteindre pour l'année et les évaluer l'année suivante.

3.5 Missions de l'équipe

La directrice a pour mission :

- Conception, animation et mise en œuvre du projet d'établissement
- Analyser les besoins des familles et des enfants et les évolutions de l'environnement social ;
- Définir un projet éducatif en cohérence avec les orientations des élus et les politiques publiques de l'enfance et de la jeunesse ;
- Garantir l'application du cadre juridique et le respect des procédures internes de la collectivité ;
- Négocier, avec la ligne hiérarchique, les moyens de la mise en œuvre ;
- Favoriser l'innovation, la créativité, la motivation.
- Accueil, orientation et coordination de la relation aux familles ou substituts parentaux
- Informer les parents ou substituts parentaux sur les modalités de l'accueil des enfants ;
- Constituer les dossiers administratifs et calculer la participation financière des familles.
- Facturer aux familles les différentes prestations (régie d'avance avec compte de dépôt de fonds) ;
- Concilier besoins de l'enfant et demandes de la famille pour proposer la solution la plus adaptée ;
- Organiser l'accueil et l'intégration d'un enfant porteur de handicap.
- Encadrement de l'équipe d'animation

- Gestion des plannings, des congés.
- Garantie du bien-être et de la santé des enfants accueillis

La directrice adjointe a pour mission :

- Participer à l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique avec l'équipe d'animateurs
- Coopérer avec la directrice
- Remplacer la directrice en cas d'absence de celle-ci
- Animer des activités et accompagner les publics accueillis
- Préparer et organiser les séjours d'été
- Manager l'équipe d'animation
- Gérer les dossiers d'inscription

L'ensemble des animateurs a pour mission de :

- Préparer des supports d'animation
- Animer des activités et accompagner des publics accueillis
- Préparer, organiser et encadrer des camps d'été
- Encadrer et assurer la sécurité physique et affective des enfants
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.

3.6 L'encadrement des stagiaires

Nous accueillons également des stagiaires BAFA et des stagiaires écoles tout au long de l'année

La directrice nomme une tutrice, souvent la directrice adjointe mais cela peut être une animatrice permanente, qui a en charge le suivi des stagiaires accueillis.

Ce suivi est ponctué de plusieurs rencontres, afin d'accompagner au mieux le stagiaire :

- Le premier jour, la tutrice fait le point sur : les missions de l'animateur, ce qui est attendu en termes d'objectifs dans le cadre réglementaire du stage

pratique, le savoir être et savoir-faire du stagiaire. Puis, en concertation avec le stagiaire, des actions à valider pendant le stage sont « programmées ». Il nous parait important que le stagiaire ait des objectifs clairs et évaluables en début de stage.

- A mi-stage : les actions à mettre en place sont évaluées avec le stagiaire et un point sur les missions de l'animateur est réalisé ; un « recalage » éventuel sur les actions peut être fait par la tutrice pour rectifier si besoin le savoir-faire et savoir-être du stagiaire
- A la fin du stage : la suite des actions est évaluée avec le stagiaire, et un dernier point sur les missions de l'animateur est réalisé.

A partir de toutes ces rencontres, et des éléments abordés durant celles-ci, un entretien a lieu entre la directrice, la tutrice et le stagiaire pour faire un dernier bilan du stage pratique et écrire un commentaire, lu par le stagiaire et validé ensuite sur le logiciel TAM.

Tout au long du stage pratique, en plus de la tutrice, les animateurs stagiaires sont accompagnés « sur le terrain » par les animatrices du groupe d'enfants concerné.

Si nécessaire, la directrice les reçoit au cours de leur stage, afin de faire un point et éventuellement, les guider dans leur apprentissage de l'animation.

Nous remettons des outils aux stagiaires avant leur venue sur les attendus de la formation de stage pratique dans la structure, et nous leur transmettons le programme d'animation.

4- L'HYGIENE

Santé et enfants :

L'Accueil de Loisirs ne peut pas accepter les enfants en cas de maladie contagieuse.

En cas de problème de santé, et dans la mesure où l'enfant n'est pas contagieux, l'équipe d'animation peut suivre son traitement médical sous condition que la famille nous transmette une ordonnance. Les responsables de l'enfant devront informer l'équipe d'animation du protocole de soin, fournir les médicaments dans leur emballage d'origine, marqués au nom de l'enfant, et accompagnés de l'ordonnance du médecin. Si l'enfant est malade en cours de journée, l'Accueil Loisirs contactera un

responsable de l'enfant afin de l'informer de son état de santé, et le cas échéant l'inviter à venir récupérer son enfant.

En cas de blessure survenue durant l'accueil de l'enfant, le registre d'infirmerie sera à remplir par l'animateur qui soigne l'enfant. L'animateur note aussi sur le listing quotidien le soin administré afin que l'animateur d'accueil qui prend le relais puisse en référer aux parents.

En cas de malaise ou d'accident survenant à un enfant, le personnel d'encadrement est habilité à prendre toutes les mesures qui s'imposent, en conformité avec le protocole d'urgence, en appelant le SAMU ou les pompiers, puis la direction prévient les parents.

En cas d'accident grave, nous préviendrons la SDJES

Les régimes alimentaires dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pourront être pris en compte dans la mesure de nos compétences et de notre fonctionnement, en collaboration avec les responsables du restaurant scolaire

Les allergies et régimes alimentaires sont pris en compte et transmis au responsable de la restauration scolaire

Hygiène quotidienne:

Nous incitons les enfants à se laver les mains après chaque activité « salissante » (par exemple, peinture) et après toute activité extérieure. Le lavage des mains est exigé après être tout passage aux toilettes. Dans le groupe des plus petits PS-MS, une animatrice est toujours présente au niveau des points d'eau pour accompagner et vérifier le lavage des mains.

Les affaires de sieste (oreiller et couverture) du groupe PS-MS sont redonnées aux parents tous les mois et demi (mercredis) et après les vacances scolaires afin qu'ils puissent les laver.

La salle de sieste est nettoyée à la fin de la journée par l'agent d'entretien de la société Nil.

5-LA SECURITE

Accueil des enfants :

Pour des raisons de sécurité, les enfants doivent obligatoirement être conduits à la porte de chaque salle et confiés à une personne de l'équipe d'animation, et être repris à l'intérieur de la structure de la même manière.

Aucune personne non signalée et dont le nom n'apparaît pas sur la fiche d'inscription ne pourra récupérer un enfant. Dans tous les cas, la famille devra signaler à l'équipe par écrit, la personne (autre que les responsables légaux) venant chercher l'enfant, et la personne autorisée à venir chercher l'enfant devra présenter une pièce d'identité.

Si un enfant est toujours présent après les heures d'ouvertures, et que le(s) responsable(s) de l'enfant n'est pas joignable, la gendarmerie pourra être contactée.

Pour toute arrivée et tout départ, un système de pointage est mis en place sur l'ensemble des groupes. En effet, chaque atelier dispose d'une tablette, sur laquelle, les heures d'arrivée et de départ pour chaque enfant sont enregistrés. Un listing papier des enfants est aussi à disposition dans chaque groupe afin que les équipes d'animation connaissant précisément (à toute heure de la journée), le nombre d'enfants sous leur responsabilité. La directrice a connaissance au cours de la journée de l'effectif enfant au sein de chaque groupe, afin de veiller au respect du taux d'encadrement tout au long de la journée.

Encadrement des enfants :

L'encadrement des enfants est assuré par des animateurs diplômés d'un BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animations) ou d'un diplôme équivalent, qui ont autorité pour faire respecter toutes les règles concernant le respect des personnes, des locaux et du matériel.

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale définit les taux d'encadrement réglementaires pour les temps extrascolaires de la façon suivante :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants de 6 ans et plus

Le CIAS impose ces taux d'encadrement pour l'accueil des mercredis (temps périscolaire).

Pendant tout le temps d'accueil des enfants, les animateurs encadrent et accompagnent les enfants aussi bien sur les temps d'activités « proprement dites » (temps calme, temps libre, et activités dirigées) que sur les temps dits de « vie quotidienne » (repas, sieste...)

Respect des règles de vie et de fonctionnement :

Nous souhaitons que les relations entre et avec les enfants se passent dans la bienveillance; pour se faire chaque atelier met en place des règles de vie. Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe éducative. Les enfants et les membres de l'équipe d'animation doivent adopter un comportement respectueux en tout point.

De manière générale, tout geste ou parole portant atteinte à la sécurité physique (coups...) ou morale (injure, insulte, propos discriminants...) de soi-même, aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement est interdit.

Afin que les règles de vie soient comprises et respectées par les enfants, il nous parait nécessaire que celles-ci soient élaborées avec la participation des enfants (de manière ludique) et affichées. Les règles de vie doivent être évaluées au cours de l'année (régulièrement) par l'équipe d'animation et les enfants afin de les adapter au groupe. Un rappel des règles est fait à chaque début de vacances, période où nous accueillons généralement de nouveaux enfants

Si un enfant vient à transgresser une des règles de vie, un rappel à la règle est fait, Si malgré ce rappel, le comportement de l'enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective de l'ALSH, les parents seront avertis par la directrice. Tout comportement irrespectueux et répétitif d'un enfant fera l'objet d'une rencontre avec la famille et l'enfant. Si le comportement persiste, une exclusion d'abord temporaire d'une semaine, voir définitive après nouvel essai, pourra être décidée par la directrice des services du CIAS, dans un souci de protection de l'enfant, des autres enfants et du personnel

6- LES PARTENAIRES

Le restaurant scolaire municipal « Victor Hugo » nous prépare et nous livre les repas pour les déjeuners des mercredis et des vacances.

Nos achats alimentaires sont faits dans le supermarché de St Hilaire de Riez, situé en face de l'Accueil de Loisirs. Nous sommes susceptibles de nous y rendre avec des petits groupes d'enfants dans le but aussi de leur montrer les différentes étapes à suivre avant de réaliser leurs activités.

Une majorité des fournitures pédagogiques sont commandées au Poiré sur vie à Frimaudeau, ou sur le catalogue « 10 doigts », les commandes se réalisent par mail et par les sites internet.

Nous organisons dès que cela est possible une sortie à la Médiathèque qui nous mette à disposition des animateurs pour un temps de lecture encadré, et si le temps nous le permet, une découverte « libre » des livres de la Médiathèque.

Depuis 2022, une passerelle avec l'Espace Jeunes a été mise en place afin de permettre à notre groupe d'enfants CE1-CM2 de se familiariser avec les locaux et

l'équipe éducative de l'Espace Jeunes « 45 Tours ». Au cours d'une période (mercredis et vacances scolaires), environ 2 activités « passerelle » sont proposées au groupe d'enfants (selon l'activités, seulement les CE2-CM2); elles ont lieu dans les locaux de l'Espace Jeunes, encadrées par les animateurs respectifs « Espace Jeunes 45 Tours » et « Maison de l'Enfant ». L'objectif est que les enfants (CE1 –CM2) de notre structure soient plus à l'aise et rassurés quand le cas échéant, ils souhaiteront accéder à l'accueil de « l'Espace Jeunes ». Au cours de l'année, des réunions sont régulièrement organisées entre les 2 équipes éducatives.

Une passerelle avec la crèche est envisagée et devrait commencée en mai 2024. Des réunions sont déjà programmées afin d'organiser l'accueil des enfants les plus âgés de la crèche dans notre structure d'Accueil de Loisirs, et plus précisément au sein du groupe PS. Leur accueil se ferait sur un temps court (environ 1h), au cours de la matinée ou d'un repas. Il s'agit de familiariser les enfants de la crèche à une organisation et un fonctionnement d'Accueil de Loisirs, et notamment avec un effectif d'enfants plus important qu'à la crèche, pour faciliter par la suite leur accueil.

7-LES ACTIVITES

Le suivi des projets d'animation tout au long de l'année (mercredis et vacances scolaires), y compris les séjours accessoires est supervisée par la directrice adjointe qui est la référente pédagogique de l'équipe d'animation.

La directrice valide les choix des prestations et établit un budget en cohérence avec les projets.

7.1 Le programme d'animation

Le programme d'animations est élaboré avec l'équipe d'animation. Les activités, dans leur dénomination sont assez « large » afin de laisser place aux changements et aux envies des enfants. Le programme est affiché dans les différentes salles et diffusé auprès des familles avant chaque période. Lors des temps d'activités, nous proposons aux enfants différentes activités dirigées par chaque animatrice. Dans le groupe des plus jeunes (PS/MS), une animatrice est « volante » afin d'être disponible lors des activités dirigées et par exemple, amener les enfants aux toilettes, aider au lavage des mains... Pour les enfants qui ne souhaitent pas faire l'activité dirigée ou qu'il la termine tôt, l'animatrice « volante » les dirige et accompagne alors vers les espaces d'ateliers libres aménagés : coin dinette, coin lecture, jeux de construction....

Au cours de l'élaboration du programme d'activités ; l'équipe de direction veille tout particulièrement aux aspects suivants :

- Les activités proposées doivent être adaptées à l'âge des enfants
- Les activités doivent être diversifiées tout au long de la journée et sur la période concernée (mercredis/vacances scolaires): activités manuelles, jeux extérieurs et intérieurs, jeux d'expression, atelier cuisine... afin que les activités répondent au « plus près » aux besoins et envies des enfants.

7.2 Les sorties/interventions

Pendant les vacances scolaires, nous organisons une sortie ou une intervention extérieure sur une des deux semaines des vacances. Nous essayons que celles-ci soient en lien avec les moyens définis dans le projet pédagogique afin de répondre aux objectifs définis.

Afin de préparer une sortie, l'équipe de direction transmet à l'équipe une fiche de proposition d'organisation, celle-ci peut être détaillée à l'oral si nécessaire, notamment lors des temps de préparation (2 jeudis précédents) en amont des vacances. Lors d'une activité spécifique, nous nous assurons que la personne en charge de l'animation possède les diplômes requis. Toute personne extérieure, en contact avec les enfants, est enregistrée sur TAM afin de garantir la sécurité physique et morale des enfants accueillis.

7.3 Les séjours accessoires

Pour chaque séjour accessoire, un projet pédagogique est élaboré, afin de définir les objectifs précis et contextuels au séjour.

Cet été l'Accueil de Loisirs organise 3 activités d'hébergement accessoires :

- Deux jours, une nuit pour les PS-MS les Pat Patrouilles
- Trois jours, deux nuits pour les GS-CP les Minions
- Cinq jours, quatre nuits pour les CE-CM les Pokemon

En amont des séjours, la directrice adjointe, en collaboration avec les équipes d'animation de chaque groupe (de 2 à 3 animateurs) défini les objectifs pédagogiques, élabore le projet de fonctionnement du camp, (programme d'activités,

échange avec les intervenants, planning des menus avec gestion de l'économat, réunion d'information avec les familles ...)

La coordination des séjours accessoires est supervisée par la directrice adjointe qui est la référente pédagogique de l'équipe.

Le séjour des Pat Patrouilles (groupe PS/MS) a lieu dans le jardin de l'Accueil de Loisirs

Pour des raisons d'organisation logistiques et financières (transport du matériel, moyen de déplacement), nous essayons de trouver un lieu d'hébergement commun aux groupes Minions (GS-CP) et Pokemon (CE1-CM2).

Lors de la préparation des séjours, un membre de chaque équipe d'animation est nommé référent. Celui-ci sera garant de la mise en œuvre « sur place » du projet pédagogique et du projet de fonctionnement, et notamment s'assurera du respect de la sécurité physique et morale des enfants. De plus cet animateur « référent » fera le lien entre l'équipe d'animation/groupe d'enfants et l'équipe de direction de l'Accueil de Loisirs, par le biais du téléphone et/ou mail : envoie de nouvelles pour les familles, besoin de conseils éventuels, point sur le fonctionnement du séjour...

Un autre animateur sera chargé du suivi sanitaire. Il devra lors de la réunion d'information avec les parents se tenir informé des différents traitements médicaux sous ordonnance ou autres problèmes de santé lié aux enfants accueillis sur le séjour ; aussi, il sera responsable de la gestion de la trousse à pharmacie (contenu et approvisionnement), de l'administration des traitements médicaux, et de la tenue du registre d'infirmerie. Si par chance nous avons un animateur passionné de cuisine il sera responsable en ce qui concerne l'alimentation : élaboration des menus, préparation des repas, gestion des stocks, gestion des échantillons, surveillance des températures...

8- UNE JOURNEE TYPE

L'accueil du matin de 7h30 à 9h

L'accueil des familles se fait dans la salle « jaune » pour 2 groupes « Minions » (GS-CP) et « Pokemon » (CE2-CM2) jusqu'à 9h environ. Un animateur est toujours présent à l'entrée : être à l'écoute des familles (enfants et parents) et rassurer si besoin, pointer les enfants (heure d'arrivée), et éventuellement faire des transmissions (notées le cas échéant sur le listing quotidien),

Lors de l'accueil du matin, les enfants sont en temps libre, ils ont le choix de : prendre un jeu de société, lire, colorier, faire des jeux de construction...

Vers 9h, les enfants sont répartis dans 2 bâtiments selon leur niveau scolaire :

- Atelier rouge « Minions » (GS/CP)
- Atelier bleu « Pokemon » (CE1/CM2)

En ce qui concerne l'accueil des familles du groupe « Pat'Patrouille » (PS-MS), l'accueil se fait directement dans leur atelier « vert ». Un animateur est également présent à l'entrée : être à l'écoute des familles (enfants et parents) et rassurer si besoin, pointer les enfants (heure d'arrivée), et éventuellement faire des transmissions (notées le cas échéant sur le listing quotidien).

Les enfants sont aussi en temps libre.

Dans chaque atelier, l'accueil continue jusqu'à 10h (heure d'arrivée maximale)

Les activités du matin

Vers 10h, les enfants sont regroupés.

Lors du rassemblement, les animateurs expliquent l'organisation de la journée, et notamment, les activités qui sont proposées dans la journée. Les activités ont été réfléchies en amont et préparées par l'équipe d'animation (la veille) afin de répondre aux besoins de créativité, d'imagination et d'acquisitions manuelles... L'activité proposée se termine selon les groupes d'âge entre 10h45 et 11h15.

Avant le début des activités, un passage aux toilettes est obligatoire pour le groupe des plus petits (PS-MS)

Au maximum à 11h15, les enfants sont invités à ranger et à passer aux toilettes avant la pause du midi.

Le repas

Un car vient chercher les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire (Victor Hugo) à quelques minutes en transport (car) de l'Accueil de Loisirs. Cette navette vient à 11h45 les mercredis et à 12h en période de vacances scolaires. Selon les effectifs 2 navettes peuvent être organisées.

Vers 12h/12h15, nous commençons le repas. L'enfant est invité à goûter les plats.

Vers 13h, les enfants quittent la salle de restauration et vont se laver les mains et/ou aller aux toilettes avant de prendre le car ; selon les périodes, soit les enfants montent directement dans le car à 13h15 (lors des vacances scolaires), soit ils patientent dans

une salle annexe en attendant le car à 13h30 (les mercredis). Lors de ce temps d'attente, des jeux sont mis à disposition des enfants pour permettre de l'activité libre

Temps calme/ temps de sieste

Une fois arrivés à l'Accueil de Loisirs, tous les groupes disposent d'un temps calme.

Pour le groupe des « Pat 'patrouille » (PS-MS), les enfants sont invités à faire la sieste ou tout du moins, un temps obligatoire de repos d'environ 45 minutes est exigé. Au terme de 45 minutes de repos, ceux qui ne dorment pas, sont accueillis dans une salle attenante à la salle de sieste, pour des activités de « temps calme », encadrées par un animateur. Pour les autres, au fur et à mesure du réveil des enfants (réveil en échelonné), ils rejoignent l'animateur autour des activités de temps calme. Nous commençons à réveiller les enfants vers 15h30

Pour le groupe « Minions » (GS-CP) et « Pokemon » (CE2-CM2), un temps calme est proposé jusqu'à 14h30, avec la mise à disposition d'activités dites « calmes » (coloriage, pixel art, scoubidous, puzzle...)

Les activités de l'après-midi

Pour le groupe des « "Pat'Patrouille », après les activités de temps calme et juste avant le goûter pour les derniers levés, un temps à l'extérieur est proposé.

Pour les autres groupes, après le temps calme, des activités sont proposées.

Le goûter

Le goûter est pris (fourni par le restaurant scolaire) vers 16h. Une fois le goûter terminé les enfants restent en temps libre jusqu'à l'arrivée de leur parent.

Accueil du soir de 17h à 18h30

L'accueil du soir se fait dans un premier temps dans les ateliers respectifs jusque vers 17h15, par un animateur positionné à l'entrée de l'atelier, puis tous les enfants des groupes GS-CP et CE-CM2 sont regroupés dans la salle « jaune » avec un animateur qui accueille les familles, jusqu'à 18h30.

Pour le groupe PS-MS, l'accueil du soir se fait directement dans l'atelier « vert » par un animateur positionné dans le hall d'accueil. A partir de 18h, les enfants rejoignent les autres dans la salle « jaune »

Un protocole (voir en annexe), sur l'accueil des tous petits (PS-MS), a été élaboré afin de faciliter l'intégration des animateurs en renfort. La journée y est détaillée, et les missions de chaque animateur sont partagées lors de la réunion de préparation.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Favoriser la participation active des enfants à la vie de l'Accueil de Loisirs

En impliquant les enfants dans les tâches quotidiennes En construisant ensemble, animateurs et enfants, les programmes d'activités

Favoriser l'autonomie des enfants

En mettant en place un aménagement adapté En accompagnant l'enfant dans ses apprentissages quotidiens

Valoriser le patrimoine culturel local

En choisissant des sorties à proximité et/ou en lien avec le patrimoine local En mettant en place des activités en lien avec nos institutions proches et le patrimoine local

Favoriser l'échange avec les familles et d'autres accueils proches

En informant les familles sur le fonctionnement du centre En proposant aux familles des temps forts En organisant des rencontres avec les Accueils de Loisirs voisins

Amener l'enfant au respect de son environnement à l'accueil de loisirs

En favorisant le respect du matériel En informant sur le respect de chacun

Evaluation:

A la fin de l'année une évaluation sera faite avec l'équipe d'animateurs, à l'aide d'une grille de question (Avons-nous répondu à nos objectifs, les animateurs/ enfants ontils pris plaisir...)